

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

stations de montagne Question au Gouvernement n° 3765

Texte de la question

COMPAGNIE DES ALPES

M. le président. La parole est à M. Hervé Gaymard, pour le groupe Les Républicains.

M. Hervé Gaymard. Monsieur le président, je veux d'abord envoyer un message d'amitié au peuple belge, auquel nous relient tant d'histoire et tant de projets.

Monsieur le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chacun convient, et davantage encore dans une économie mondialisée, que le maintien des centres de décision économique en France est capital.

En la matière, il n'y a pas de fatalité. Nous avons assisté il y a quelques années, au désastre de Pechiney, ce qui n'a pas empêché, sur certains sites industriels, de reconquérir une gouvernance européenne : franco-allemande pour l'usine de Saint-Jean-de-Maurienne, grâce à l'action de ce gouvernement, du précédent et de votre prédécesseur, et plus récemment, française pour Carbone Savoie, implanté en Savoie et dans le Rhône.

Mais, si l'on doit être vigilant en matière industrielle, on doit l'être également s'agissant de nos opérateurs touristiques, notamment quand ceux-ci sont détenus en majorité par l'État.

Comme vous le savez, la Caisse des dépôts et consignations a une filiale remarquable, très prospère, qui s'appelle la Compagnie des Alpes. Sa prospérité est assise sur les délégations de service public que lui consentent les communes supports de stations de sport d'hiver.

Depuis quelque temps, la rumeur s'insinue d'une dilution du capital au profit d'investisseurs étrangers. Au nom de tous les élus de la montagne, je veux vous dire ici que nous y sommes opposés. (Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et sur quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)

De deux choses l'une : soit cette dilution n'est qu'une rumeur, et c'est très bien ; soit ce n'en est pas une, et nous vous demandons de vous y opposer, parce qu'il ne manque pas de capitaux régionaux dans notre pays pour investir dans cette belle compagnie. (Applaudissements sur les bancs du groupe Les Républicains et sur quelques bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

M. Emmanuel Macron, *ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique*. Monsieur le député, je partage votre point de vue sur la nécessité de maintenir les centres de décision dans le pays, et sur le biais que cela introduit, guand ceux-ci le quittent. Vous me trouverez donc de votre côté sur ce point.

Quant à la Compagnie des Alpes, c'est en effet le premier opérateur mondial de gestion des domaines skiables, dont la grande expertise est reconnue, et l'un de nos premiers opérateurs en matière de tourisme. Et il faut se féliciter que, sur le plan stratégique, cet opérateur cherche à se développer, à aller à l'international. Il a un rôle essentiel, en particulier dans votre territoire, mais il a aussi joué un rôle important dans l'organisation des Jeux olympiques d'hiver en Russie, à Sotchi. C'est de l'emploi créé, c'est du chiffre d'affaires ; c'est aussi de la compétitivité française à l'international. (« Répondez à la question !», sur les bancs du groupe Les Républicains.)

La Chine aura à organiser des Jeux olympiques en 2022, et il est à souhaiter que la Compagnie des Alpes y joue un rôle majeur. C'est notre souhait et c'est bon pour notre économie. C'est pourquoi elle va chercher des partenariats. Elle va chercher à mieux comprendre les touristes chinois et à se développer. C'est comme cela que nous avons des groupes puissants. Nous soutiendrons donc la Compagnie des Alpes dans ce développement à l'international sur ce marché essentiel qu'est la Chine et éventuellement dans sa capacité à attirer des partenaires chinois.

Quant au capital de la Compagnie des Alpes, il est coté, ouvert et public. Nous n'en avons donc pas la maîtrise en totalité, mais il est détenu à 40 % par la Caisse des dépôts et consignations. Ce que je veux vous dire clairement, c'est que celle-ci ne vendra pas une action au bénéfice de qui que ce soit, ce qui doit vous rassurer. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.)

M. Hervé Gaymard. Très bien!

M. Emmanuel Macron, *ministre*. Cela veut dire que la Compagnie des Alpes, entreprise cotée, sera toujours contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations. Elle aura la possibilité d'avoir d'autres actionnaires, peutêtre des Chinois, peut-être d'autres encore si c'est bon pour elle, mais elle sera toujours contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste et du groupe écologiste.*)

Données clés

Auteur: M. Hervé Gaymard

Circonscription: Savoie (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3765 Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 mars 2016

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 23 mars 2016